# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2022 Séance n° 2/2022

*Présents*: ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, AUGIER Romain, BACHELET Carole, MARQUET François, GALEWICZ Anne-Marie

*Excusés*: JENESTE Alain, CORRE Laurent donne pouvoir à ARANEO Christine, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle jusqu'à son arrivée

Secrétaire de séance : FRISOT Carole Date de la convocation : 18 février 2022

#### INTERCOMMUNALITE

## 1. Politique énergétique : effacement diffus

Mme le Maire explique qu'il s'agit de proposer aux ménages ayant un équipement « tout électrique » de disposer d'un boitier qui coupera l'électricité du chauffe-eau et du chauffage pendant 13 min durant les heures d'affluence pour décharger le réseau. 20 communes de l'agglomération sont plus spécifiquement concernées par ce dispositif. Notre commune n'en fait pas partie. Toutefois, toute personne intéressée peut se rapprocher de Roannais Agglomération.

#### **BATIMENT**

# 2. Façade de l'église : derniers devis, démarrage chantier

- Eglise : les travaux ont commencé. La prochaine réunion de chantier sera le mardi 1er mars à 8h30.

Lot serrurerie (grilles + partie métallique de la croix) :

Mme le Maire présente les offres reçues pour ce lot :

- Entreprise Thibaudier : 16 720 € HT

- Entreprise M2B : 11 320 € HT

- Entreprise Comte : 32 958 € HT

- Atelier Thomas Vitraux : 10 800 € HT

- Chaudronnerie Fabre : 21 410 € HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'Atelier Thomas Vitraux

## 3. Restauration vitraux : appel d'offres, devis

Vitraux (hors vitrail dit Chateaumorand)

Madame le Maire expose que l'Atelier Thomas Vitraux a également émis une proposition pour la reprise de l'ensemble des vitraux. Il pourrait effectivement paraître judicieux d'effectuer cette restauration afin de permettre la mise en valeur du monument une fois l'intégralité des travaux terminés. D'autres devis seront évidemment demandés et le coût sera communiqué ultérieurement.

# 4. Totems touristiques des bâtiments remarquables

Mme le maire propose que la commune se dote de Totems touristiques pour permettre la diffusion d'informations sur l'église (historique vitraux cloches), le monument aux Morts et le bâtiment Guillermier. Le conseil est favorable à cette acquisition, des devis seront demandés.

## 5. Gîte: aménagement cuisine

M. Dumas rappelle qu'il s'agit d'aménager un coin cuisine plus fonctionnel au gîte suite à la suppression des plaques électriques défectueuses. Une cuisinière (récupérée à l'ancienne cantine), un évier et meuble sous évier seront installés. Il convient de modifier l'installation électrique.

- devis Entreprise Bruno Dupuy: 1 249.46 € HT

Le conseil accepte à l'unanimité

Par ailleurs les blocs de secours sont défectueux. Un devis a été demandé à l'entreprise Dupuy. D'autres chiffrages seront demandés. La décision sera prise ultérieurement.

### 6. Salle des fêtes : avant-projet

Mme le Maire annonce que la nouvelle proposition de l'architecte, avec toiture tuiles a été reçue cet aprèsmidi. Le nouveau projet est donc visualisé par les élus. Toutefois il conviendra d'étudier plus précisément le chiffrage de ce projet avec les explications de l'architecte, M. Garret.

#### 7. Travaux divers

M. Dumas expose les devis suivants :

- Ancienne école : entreprise SC Menuiserie : fourniture et pose volet roulant : 308 € HT : devis accepté
- Maison Berthon rdc droit : modification receveur douche à l'italienne
  - Devis entreprise Jeremy Matillon: 1900 € HT

Vu le montant, d'autres devis seront demandés.

- Salle des sociétés : les travaux sont terminés

#### **VOIRIE**

## 8. Signalétique du bourg

Mme Bajard présente le planning :

Les bons à tirer arriveront prochainement pour vérification puis la pose des panneaux pourrait intervenir dès mi-avril.

## 9. Adressage des hameaux

Les travaux de nomination des voies sont terminés. Le fournisseur des panneaux a rendez-vous prochainement pour finaliser la commande.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les dénominations proposées.

## 10. Travaux de marquage et mise en sécurité

Mme le Maire rappelle qu'à l'occasion de l'embouteillage de Lapalisse le stationnement en épi avait été testé au niveau du restaurant le Bouchon de la 7. Il convient donc de décider si ce stationnement peut être instauré de façon pérenne ou non. Ce stationnement engendrera la mise en place d'une zone de circulation à 30km/heure ce qui permettrait de réduire la vitesse sur ce tronçon.

Par ailleurs un radar pédagogique sera emprunté auprès du service voirie de Roannais Agglo et installé à l'entrée nord puis à l'entrée sud du village.

# 11. Défense incendie : état des lieux et travaux sur les bornes

Suite à la signature de la convention avec la Roannaise de l'eau un devis d'état des lieux de nos installations sera établi.

### 12. Eclairage public : travaux à prévoir

- Enfouissement Allée des rocs

Le SIEL a proposé d'enfouir une partie des lignes présentes sur l'Allée des rocs (partie haute) ainsi que sur le parking Belle Campagne.

Détail	Montant HT Travaux	%-PU	Participation commune
Renft. BT P. « Campagne »	70 000 €	0 %	0 €
Eclairage Poste Campagne	8 708 €	45 %	3 919 €
Eclairage aux abords du Parking Belle Campagne	4 650 €	45 %	2 092 €
Dissimulation aux abords du Parking Belle Campagne	23 500 €	45 %	9 400 €
TOTAL	106 859.29 €		15 411.68

Mme le Maire propose de réaliser ces travaux d'enfouissement qui représentent un coût de 15 411.68 € pour la commune.

Le conseil accepte à l'unanimité

## -Eclairage LED de la commune

Un précédent devis de 2018 présentait un coût global de 176 328 € pour le passage de l'ensemble des points lumineux en LED.

La commune bénéficie jusqu'à fin 2022 d'un taux de participation de 45% pour l'ensemble des travaux. Il apparait donc opportun de réaliser ces travaux cette année.

Le chiffrage établi en 2022 est de 191 703 €, ce qui représente une participation de 86 265 € pour la commune, pour 199 points lumineux, y compris réfection de toutes les armoires électriques.

Détail	Montant HT Travaux	%-PU	Participation commune
Chiffrage PPI-Passage LED – 199 PL	182 710 €	45 %	82 219 €
Rénovation des armoires	8 547 €	45 %	3 846 €
Forfait ENEDIS -	444 €	45 %	199 €
Branchement			
TOTAL	191 702.01 €		86 265.91 €

L'économie réalisée est estimée à 9 500 € par an : économie sur la consommation, sur l'abonnement et sur la maintenance.

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition pour le montant de 86 265.91 €

#### 13. Convention Arche de Noé: renouvellement

La convention arrive à expiration en mars 2022. Le coût est de 0.50 € par habitant.

Le conseil accepte à l'unanimité

#### ECOLE SPORT LOISIRS

## 14. Ecole : allègement du protocole sanitaire

Mme Déplace donne lecture du nouveau protocole sanitaire qui entrera en vigueur lundi 28 février.

### 15. Ecole: carte scolaire

Mme Déplace annonce que les 4 classes sont conservées pour la rentrée 2022.

### 16. Jeunesse et sport : Assemblée Générale

Mme Déplace donne lecture du compte rendu : la fréquentation est en augmentation pour la commune, y compris l'accueil du mercredi mis en place depuis septembre 2021.

# **PERSONNEL**

#### 17. Renouvellement contrat de Mme Vizier

Mme Bajard explique que le contrat de Mme Vizier se termine le 11 mars 2022. Le conseil accepte le renouvellement pour 1 an.

## 18. Protection sociale complémentaire

Mme le Maire explique que l'ordonnance du 17 février 2021 fixe les grands principes du régime de la Protection Sociale et Complémentaire.

 Concernant la prévoyance, l'obligation de participation des employeurs qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 concerne les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès. Concernant la santé, les employeurs auront l'obligation de prendre en charge, au plus tard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, une partie des frais des agents occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident.

### **URBANISME**

## 19. Droit de préemption parcelle B758

Mme le Maire expose qu'une visite a été organisée dans ce local afin d'identifier si ce local serait utile à la commune.

Le conseil à 4 abstentions et 10 pour n'exerce pas son droit de préemption.

# 20. Lotissement : vente d'une parcelle

Mme le Maire annonce que le Lot 1 de 635 m² est en cours d'acquisition. Le compromis de vente sera signé le 7 mars 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer les documents de vente.

## **QUESTIONS DIVERSES**

#### 21. Recensement

Le recensement s'est terminé le 19 février. Prêt de 69% des enquêtes ont été réalisées par internet.

Séance levée à 22 h 10